EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
SANVENSA (AVEYRON)

ARRETÉ A 2023 020

SANVENSA S'EXPOSE - ORGANISATION MANIFESTATION DU 08 AU 09 AVRIL 2023

Le Maire de la commune de SANVENSA (Aveyron),
VU la demande présentée par Messieurs Arnaud EYSSETTE et Paul GAYRAL, Co-Présidents de l'association SANVENSA S 'EXPOSE, organisateurs de la manifestation SANVENSA S'EXPOSE, devant se dérouler à SANVENSA du samedi 08 avril 2023 au dimanche 09 avril 2023.
VU les articles L.122-19 (5°), L.131-1 et suivants du Code des Communes;
VU le Code de la Route et l'instruction sur la signalisation temporaire;
Vu l'arrêté de M.le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du code de la santé publique,
Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du code de la santé publique,
VU les articles L 2111.1 et L 2112.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
VU l'article 4 de l'arrêté préfectoral 2010354-0005 du 20 décembre 2010, portant règlementation des heures d'ouverture des débits de boisson et autres lieux recevant du public dans le département de l'Aveyron.
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ces festivités pendant leur déroulement.

ARRETE

Art.1- L'association SANVENSA S 'EXPOSE est autorisée à organiser la manifestation SANVENSA S'EXPOSE à SANVENSA du samedi 08 avril 2023 au dimanche 09 avril 2023.
Art.2- L'association SANVENSA S 'EXPOSE est autorisée à utiliser les bâtiments et espaces publics situés le Bourg section A parcelles n° 111 et 841 du jeudi 06 avril 2023 au lundi 10 avril 2023.
Art.3 -L'association SANVENSA S 'EXPOSE est autorisée du samedi 08 avril 2023 au dimanche 09 avril 2023 à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2° catégorie.
Art.4 – L'espace dédié à la fête est constitué de la salle polyvalente et de ses abords, en l'occurrence les parcelles A111 et A841. En dehors de ce périmètre la consommation d'alcool sur la voie publique et sur le domaine privé de la commune est interdite pendant la durée de la manifestation ainsi que la détention et le transport de bouteilles de verre.
Art.5- Afin d'assurer la sécurité sur l'espace réservé au déroulement des festivités, une portion du chemin d'exploitation n°62 sera fermée à la circulation du samedi 08 avril 2023 08 h00 au dimanche 09 avril 202318h00.
Art.6- La signalisation règlementaire de déviation sera mise en place et maintenue pendant la période indiquée à l'article 5 :
- vers la route départementale 648.
Art. 7- Les parkings situés section A parcelles 841 et 111 seronts fermés au public et réservés à l'organisation de la manifestation le dimanche 09 avril 2023 de 06h00 à 18h00.
Art.8- Les co-Présidents de l'association SANVENSA S 'EXPOSE sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire est destiné au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Najac.

Le Maire de la commune de SANVENSA (Aveyron) :

Le 29/03/2023
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE DE SANVENSA
12 (Aveyron)